

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 FEVRIER 2010 à 19H30

COMPTE-RENDU

Présents : Pierre MONTAGNE, Gérard MONTALON, Ludwig MONTAGNE, Noël GREVE, Christophe DIELEN, Raphaël SOTON, Alain COURRAULT, Robert DEYGAS, Patricia FOUCAULT, François LECOMTE, Eric MARTIN, Fabienne MASSANO, Franck MORIOT, Christelle ORAND, Luc RODET, Christian ROUCHON.

Absents excusés : Jacky GRIBET donne pouvoir à François LECOMTE, Nadine GARNIER donne pouvoir à Christelle ORAND, Eric MARTIN donne pouvoir à Franck MORIOT, Nadine DUMAIRE.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du conseil municipal du 01 décembre 2009.

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

DEMISSION ET REMPLACEMENT D'UN ADJOINT DEMISSIONNAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande faite par Monsieur Christophe DIELEN, en date du 15 décembre 2009, de démissionner de son poste de 4^{ème} adjoint pour des raisons professionnelles. Le Préfet de la Drôme a accepté cette démission par courrier en date du 18 janvier 2009.

Afin de procéder à son remplacement, il convient de procéder à une élection au sein du Conseil Municipal. Le résultat du vote donne 17 voix à Monsieur Christian ROUCHON et 1 abstention. Monsieur Christian ROUCHON est proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

PAROLES DE SAINT-VALLIER - AVENANT A LA CONVENTION DE PRET DU HALL DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°71 du 17 octobre 2009, approuvant la mise à disposition de l'association « Paroles de Saint-Vallier » du hall d'entrée de la salle des fêtes, où une permanence est tenue tous les jeudis de 16h30 à 18h30, sauf pendant les vacances scolaires.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association « Paroles de Saint-Vallier » nous informant que les jeunes lycéens de Saint-Barthélemy de Vals, scolarisés sur Romans, Tain l'Hermitage et Tournon arrivent trop tard pour pouvoir profiter de cette permanence.

L'association « Paroles de Saint-Vallier » demande que le hall d'entrée de la salle des fêtes leur soit mis à disposition jusqu'à 19h (soit une demi heure de plus), ceci tant pendant les vacances scolaires que hors vacances scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise à disposition du hall d'entrée de la salle des fêtes à l'association « Paroles de Saint-Vallier », les jeudis de 16h30 à 19h00, ainsi que durant les vacances scolaires.

LA CARAVANE A BRICOLES -DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention exceptionnelle faite par l'association « La Caravane à Bricoles ».

Cette association organise un spectacle « La Mèr(e) des histoires » joué par la compagnie Bout D'ôm. Ce spectacle sera joué deux fois le vendredi 05 mars 2010 : une fois pour les écoles de la commune, et une représentation tout public.

L'association « La Caravane à Bricoles » sollicite une subvention exceptionnelle de 300 € de la part de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 1 abstention, décide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 300 € pour l'association « La Caravane à Bricoles ».

SOU DES ECOLES - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention exceptionnelle faite par le sou des écoles, pour l'organisation de la semaine Africaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour l'association du Sou des Ecoles pour l'organisation de la semaine Africaine.

PERSONNEL COMMUNAL - SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE

Monsieur le Maire rappelle la délibération 84 du 19 septembre 2002 concernant la création d'un poste d'agent d'entretien à temps non complet.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que ce poste ne correspond plus aux besoins en matière de personnel et propose de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire relatif à la suppression du poste d'agent d'entretien à temps non complet, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de supprimer le poste d'agent d'entretien à temps non complet à compter du 01 mars 2010 du tableau des effectifs du personnel et d'ouvrir un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01 mars 2010 au tableau des effectifs du personnel.

AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION - D'UN AGENT CHARGE DE FONCTION D'INSPECTION (ACFI)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la délibération n°45 prise le 24 juillet 2007 concernant la signature avec le Centre de Gestion de la Drôme d'une convention de mise à disposition d'un agent compétent qui assure les fonctions d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail.

Conformément aux articles 6 et 7 de la convention, celle-ci est renouvelée par tacite reconduction avec une durée d'intervention déterminée annuellement.

Le Centre de Gestion propose la signature d'un avenant pour cette convention, qui fixe une intervention d'une durée de deux jours, dont une journée passée sur site. Ce temps imparti permettra de faire le point sur l'évolution de l'organisation interne de la prévention des risques professionnels dans notre collectivité et de visiter à nouveau les locaux et activités du personnel communal.

Les frais relatifs à cette fonction pour la Collectivité et pour l'année 2010 sont de 584 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de signer l'avenant à la convention de mise à disposition d'un agent chargé de fonction d'inspection.

REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DU VILLAGE - CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'étude rendue par le cabinet « Géo + » qui liste les nombreux problèmes qui surviennent sur le réseau d'assainissement du Village.

Afin de remettre en état ce réseau d'assainissement, une consultation a été lancée auprès de trois entreprises.

Après étude par la commission assainissement des propositions faites par les entreprises, il apparaît que l'entreprise Sogéa Rhône-Alpes a rendu l'offre la mieux-disante, pour un montant de 58 240,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement du Village à l'entreprise Sogéa Rhône-Alpes pour un montant de 58 240,00 € HT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES « LES DEUX RIVES » - AVENANT N°1 AU RACCORDEMENT AU RESEAU D'EAUX USEES

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes « Les Deux Rives » a la compétence pour la construction de la station d'épuration. Elle ne possède en revanche pas la compétence concernant les réseaux d'assainissement. Cependant, dans le cadre de l'assistance technique qu'elle peut apporter aux communes, et compte tenu du fait que l'exutoire des eaux usées est la station d'épuration communautaire, elle assure, à la demande des communes, la coordination concernant la question des raccordements entre réseaux communaux.

Dans ce cadre, deux conventions de raccordement avaient été signées (une pour l'exploitation, une pour l'investissement).

La Communauté de Communes « Les Deux Rives » propose la signature d'un avenant à la convention relative au raccordement des réseaux d'eaux usées des communes du bassin de Saint-Vallier relative à l'exploitation, qui a pour objet de mieux répartir les charges d'exploitation entre les différentes communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de signer l'avenant n°1 à la convention relative au raccordement des réseaux d'eaux usées des communes du bassin de Saint-Vallier relative à l'exploitation.

SUPPRESSION DE LA REGIE « VACATIONS FUNERAIRES » ET EXTENSION DE LA REGIE « MENUS PRODUITS »

Monsieur le Maire expose qu'une régie avait été créée par délibération du conseil municipal du 25 février 1994, destinée à encaisser les vacations funéraires.

Sur conseil de Monsieur le Percepteur et au vu des faibles montants encaissés depuis l'évolution de la législation funéraire en vigueur depuis le 19 décembre 2008, Monsieur le Maire propose de supprimer la régie portant sur l'encaissement des vacations funéraires et d'étendre la régie « menus produits » en y intégrant les produits des vacations funéraires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte, de supprimer la régie actuelle destinée à encaisser les vacations funéraires et d'étendre la régie « menus produits », à compter du 1^{er} mars 2010

ANCIENNE RD 51 : CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Monsieur le Maire fait part du mauvais état de la voirie de l'ancienne RD 51, quartier Roche Taillée, ce qui occasionne des désagréments pour les sociétés riveraines ainsi que leurs clients, fournisseurs et transporteurs qui se rendent sur place.

Considérant la possibilité pour la Commune d'acquérir à l'euro symbolique, l'ancienne RD 51, propriété du Conseil Général de la Drôme et ce sous réserve de réfection avant rétrocession,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de rétrocession à la Commune, à l'euro symbolique, par le Conseil Général de la Drôme de l'ancienne RD 51 de l'entrée à la sortie du tunnel, située quartier Roche Taillée, conformément au plan ci-joint et son classement dans le domaine public communal.

AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

Lors de cette séance, d'autres points ont été abordés :

- La maison de santé pluridisciplinaire : ce projet est porté par la Communauté de Communes « Les Deux Rives ». Monsieur le Maire a donné lecture de la note de synthèse fournie par la Communauté de Communes.
- Le projet de construction d'un bâtiment technique communal.
- Le courrier de la TDF informant qu'un émetteur de la commune ne sera pas équipé pour la TNT.
- La réunion du comité syndical du syndical du SYTRAD et leur participation financière pour les travaux d'extension du réseau électrique au quartier Combe Jacquet.
- Un comité de pilotage pour le centre de valorisation des déchets résiduels est prévu le 23 février 2010.
- La participation du SIRCTOM pour le ramassage des déchets amiantés dès le mois d'avril.
- L'étude concernant les îlots de propreté.
- Le contrat de rivière pour la protection du Marais des Vernais.
- Etude urbaine : envoi de l'avis d'appel public à concurrence dans le Dauphiné Libéré et l'Impartial.
- L'étude concernant les abri-bus.

- Le calendrier budgétaire.
- Les travaux d'assainissement du hameau de Villeneuve.
- Le prochain St-Barth' Infos
- Le projet de la gendarmerie de mettre en place une action appelée « Voisins vigilants » pour lutter contre les actes de vandalisme.

La liste des fêtes et manifestations du mois de Février 2010 est remise aux membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Les Conseillers Municipaux,

Le Maire,
Pierre MONTAGNE